LISEZ-MOI

Contrôle des versions

Vous êtes invité à contribuer à ce document. Pour que cela reste clair, nous vous demandons de respecter certaines règles :

U bent uitgenodigd om bij te dragen aan dit document. Om dit overzichtelijk te houden, vragen we u om enkele regels te volgen:

1. Si vous avez des commentaires ou des questions qui ne sont pas modifiés dans le texte. Ajoutez simplement un commentaire.
2. Si vous souhaitez apporter des modifications au texte. Faites-le dans une couleur spécifique et écrivez votre nom, votre institut et votre adresse électronique ci-dessous dans cette couleur :
 Vb.: Annelies Cosaert – Institut Royal du Patrimoine Artistique (KIK-IRPA) – annelies.cosaert@kikirpa.be
 Mélissa Licata – Institut royal du Patrimoine artistique (KIK-IRPA) – melissa.licata@kikirpa.be
1. Si vous remplacez du texte, veuillez le barrer et ne pas vous contenter de le remplacer. De cette manière, le texte original ne sera pas perdu.
 Par exemple : les organisations patrimoniales telles que les musées, les archives ~~et les bibliothèques,~~ les bibliothèques et les bibliothèques patrimoniales.
2. Voeg niet zomaar uw logo toe. Zorg dat u de goedkeuring hebt van het hoofd van uw instelling. Stuur het daarna door naar volgende verantwoordelijken:
 - **Pays-Bas** : Ankersmit, Bart, B.Ankersmit@cultureelerfgoed.nl
 - Institutions fédérales et de formation **Belges** et Institutions du patrimoine culturel **Bruxellois** : Annelies Cosaert, annelies.cosaert@kikirpa.be
 - Institutions **flamandes** du patrimoine culturel : Anne-Catherine Olbrechts, anne-catherine.olbrechts@faro.be
 - Les institutions du patrimoine culturel **Wallon** : Diane De Greef, patrimoine@msw.be.

Merci d'avance pour votre contribution !

Déclaration sur le climat
pour les organisations du patrimoine

Mars 2023

Introduction

Les organisations patrimoniales telles que les musées, les centres d'archives et les bibliothèques prennent soin de notre patrimoine. Elles visent autant que possible à rendre accessibles à un large public les objets fragiles de leurs collections, pour aujourd'hui et pour demain. Afin d'assurer l'utilisation des collections aussi pour l'avenir, nous cherchons à limiter au maximum les risques liés à leur préservation. Outre des facteurs comme la lumière, la pollution, les forces physiques et la sécurité, le climat joue également un rôle. Les organisations consacrent beaucoup de temps et d'attention à la création d'un climat intérieur sûr, pour le confort des visiteurs et la préservation des objets. Or, le contrôle du climat intérieur est très énergivore et pèse lourdement sur le budget. Quelles sont dès lors les solutions pour économiser de l'énergie tout en offrant un environnement sûr pour les collections patrimoniales ?

Urgence

Dans le contexte du changement climatique, les organisations du patrimoine doivent s'engager dans la transition énergétique-et respecter les engagements internationaux afin de réduire significativement les émissions de CO_2. En outre, la hausse des prix de l'énergie a accentué davantage le besoin de faire des économies d'énergie.

Ces dernières dizaines d'années, nous avons acquis de nouvelles connaissances scientifiques sur les besoins climatiques spécifiques des collections et des visiteurs. Ces découvertes offrent des solutions pour diminuer sa consommation d'énergie sans augmenter les risques pour les objets. Par ailleurs, ces ajustements permettent souvent aussi d'améliorer les conditions de conservation. Cette déclaration sur le climat~~,~~ vise donc à présenter quelques principes généraux fondamentaux pour une adaptation du climat intérieur afin de conserver et d'exposer les collections de manière optimale, sans gaspiller de l'énergie.

Elle s'inscrit ainsi dans la lignée de l'initiative prise en 2014 par le Groupe international des ~~grands~~ organisateurs de grandes expositions (Groupe Bizot), qui vise notamment à assouplir les exigences des conventions de prêts pour faciliter les échanges d'œuvres entre les grands musées. [1] Cette

initiative a ensuite été largement reprise par l'ICOM en collaboration avec l'IIC dans le document *Environmental Guidelines ICOM-CC and IIC Declaration* [2].

1 https://www.cimam.org/sustainability-and-ecology-museum-practice/bizot-green-protocol/
2 https://www.icom-cc.org/en/environmental-guidelines-icom-cc-and-iic-declaration

Durabilité et gestion

- Le concept de **durabilité** ne se limite pas au débat sur les normes climatiques. Il doit être un critère sous-jacent important pour les futures orientations en matière de politique patrimoniale.
- Les organisations du patrimoine doivent **réduire leur empreinte écologique et leur impact environnemental** pour lutter contre le changement climatique, en diminuant leur consommation énergétique et, si possible, en privilégiant l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.
- La conservation des collections doit viser à **privilégier les méthodes passives** et les **solutions d'efficacité énergétique**.
- La **gestion des risques** doit devenir le **point de départ** pour la prise de décisions.
- Les **décisions** en matière de durabilité doivent être prises par une **équipe interdisciplinaire** dans laquelle sont représentés le propriétaire du bâtiment, l'utilisateur du bâtiment, le propriétaire de la collection, le gestionnaire de la collection et le personnel chargé de l'entretien du bâtiment et du système de climatisation .
- Les **exigences climatiques** pour les **prêts (inter)nationaux** doivent correspondre au climat (réel) existant dans les salles des collections du prêteur. L'honnêteté et la transparence sont donc de mise.

Principes pour gérer le climat intérieur

Sur la base des objectifs en termes de gestion durable, certains principes peuvent être formulés pour une régulation optimale du climat intérieur, voir aussi [3] :

- Le **vieillissement des objets** du patrimoine est un **processus naturel** constant et inéluctable. Or, de nombreux objets ont toutefois résisté à l'épreuve du temps. Certes, un climat adéquat n'est qu'un des facteurs qui permettent d'assurer une conservation optimale. En outre, sa gestion nécessite un investissement conséquent en termes de temps, de budget et d'énergie. Néanmoins, une régulation plus souple du climat-permettra aux institutions de dégager des moyens pour prêter également attention aux autres facteurs pour la préservation des collections.
- La **gestion des risques** doit devenir le nouveau point de départ pour la prise de décisions, dans l'intérêt général de la continuité de l'organisation en matière de conservation des

collections. Cela implique que le climat intérieur acceptable est évalué principalement sur la base de la fragilité réelle des objets. Voir aussi [4].

- Les **valeurs cibles** pour le climat intérieur doivent être **réalisables** pour l'organisation. La conjonction entre le type de collection, le bâtiment, l'accessibilité, les moyens et les connaissances disponibles au sein de l'organisation détermine quel climat est atteignable de manière réaliste. Voir aussi [5].
- L'application d'une (faible) variation saisonnière présente le grand avantage de pouvoir accueillir avec moins de risques des prêts de la part de musées (ou de résidences privées) au climat moins favorable.
- Il est recommandé de laisser la **température** varier en fonction des **saisons** pour l'ensemble des collections. Le maintien d'une température intérieure légèrement plus basse durant la période de chauffage présente trois avantages majeurs :
 - On consomme moins d'énergie.
 - Les objets se dégradent moins vite. De nombreux matériaux subissent des réactions chimiques qui provoquent le vieillissement de l'objet. À une température plus basse, ces réactions se produisent beaucoup plus lentement.
 - Si l'air est moins chauffé, il sera aussi moins sec. L'humidité relative reste plus élevée à une température plus basse. Cela permet d'éviter les fissures dues à la sécheresse dans les matériaux hygroscopiques.
- Il est recommandé de laisser **l'humidité relative** varier en fonction des **saisons**, à condition que cette fluctuation soit progressive. Le maintien d'une fourchette de valeurs fixe très stricte pour l'humidité relative tout au long de l'année est énergétiquement très défavorable et inutile pour la préservation des collections. Il est conseillé de maintenir une humidité relative (légèrement) plus basse en hiver et (légèrement) plus élevée en été.
- Adopter une (petite) fluctuation saisonnière présente le grand avantage de pouvoir accueillir avec moins de risques des prêts de la part de musées (ou de résidences privées) au climat moins favorable.
- Il est recommandé de **régler les valeurs** de contrôle selon une **fourchette** plutôt que selon des **points de consigne**, tant pour la température que pour l'humidité relative. Ainsi, le système de régulation du conditionnement de l'air ne tentera pas continuellement d'atteindre un point de consigne fixe. L'intérêt majeur est que les musées équipés de systèmes de climatisation doivent moins souvent corriger les systèmes en cas de dépassement ou de sous-dépassement du point de consigne.
- Pour la plupart des objets, des conditions climatiques moins strictes que celles appliquées jusqu'à présent ne causeront aucun dommage ou des dommages minimes. Une **humidité relative** (HR) comprise **entre 40 % et 60 %**, avec des **fluctuations de 10 %** maximum par 24 heures à l'intérieur de cette plage, et une température comprise entre 12 °C et 26 °C constituent un bon point de départ.
- La **gestion des variations** de l'humidité relative doit se faire sur la base du **climat historique.** Les objets exposés dans un même lieu pendant longtemps ont déjà subi de nombreuses variations de l'humidité relative en raison de ce climat historique. Si les variations futures ne sont pas plus importantes que celles du passé et si l'objet n'a subi récemment aucune intervention structurelle, le risque de dommages mécaniques est quasiment nul.
- Les **objets particulièrement sensibles au climat** peuvent nécessiter une solution sur mesure, comme un microclimat ou un contrôle spécifique et plus strict de l'humidité relative, en

fonction des matériaux, de l'état, des techniques d'assemblage et de l'histoire de l'objet. Cependant, nombre de ces objets (particulièrement) sensibles ont déjà été endommagés dans le passé par des variations climatiques. Il convient donc d'être critique afin d'évaluer la sensibilité réelle de vos objets.

- La grande majorité des objets sont entreposés dans **des réserves**. Le climat de ces pièces peut avoir pour objectif premier la préservation de la collection. Les collections ne nécessitent pas de températures élevées ni d'air frais extérieur. Il y a donc **moins besoin de chauffage** et l'accent peut donc être mis sur la recirculation de l'air avec un **débit** minimal.

3 Guide de Gestion des Risques Appliquée au Patrimoine Culturel | Publication | International Center for the Study of the Preservation and Restoration of Cutlural Property (ICCROM) et Institut Canadien de Conservation (ICC)
4 Risk Management for Collections | Publication | Rijksdienst voor Cultureel Erfgoed
5 Agent de détérioration : Humidité relative inadéquate | Page Web | Institut Canadien de Conservation (ICC)

Conclusion

La gestion du climat intérieur n'est pas chose aisée. Elle requiert des compétences spécifiques et de l'attention. La mesure, le suivi et l'interprétation des données, nécessaires pour maintenir des valeurs climatiques généralement considérées comme sûres, demandent beaucoup de temps. La pratique nous enseigne que ces limites auto-imposées sont souvent plus strictes que nécessaire. En effet, la sensibilité climatique des collections est souvent surestimée. Certains objets sont particulièrement fragiles ; ils méritent donc toute notre attention. Or, il ne s'agit souvent que d'un nombre très limité d'objets dans la collection. Pour tous les autres objets en réalité plus résistants qu'on ne le pense, il faut apprendre à "lâcher prise". Nous espérons que cette déclaration sur le climat sera un premier pas dans cette direction.

Qui sommes-nous ?

La déclaration sur le climat est soutenue par plusieurs organisations de défense d'intérêts, institutions patrimoniales et organismes de formation :

COLOPHON

VERSION 1.1
Ce document est le fruit d'une collaboration entre le Rijksdienst voor Cultureel Erfgoed (RCE, l'Agence du patrimoine culturel des Pays-Bas) et l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA, Belgique).
Nous remercions toutes les institutions belges et néerlandaises qui ont contribué à la réalisation de ce document ou l'ont soutenue.

RÉDACTION DE LA VERSION NÉERLANDAISE DU TEXTE
Bart Ankersmit et Annelies Cosaert

TRADUCTION FRANÇAISE
Estelle De Bruyn et Mélissa Licata

MISE EN PAGE
Annelies Cosaert

ÉDITEUR RESPONSABLE DE LA VERSION 1.0
Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed
Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap
Smallepad 5
3811 MG Amersfoort
Nederland

ÉDITEUR RESPONSABLE DE LA VERSION 1.1
Hilde De Clercq
Institut royal du Patrimoine artistique (KIK-IRPA)
Parc du Cinquantenaire 1
1000 Bruxelles

Bruxelles, mars 2023